



LIGUE
NORMANDIE
DE HANDBALL



Année 2021

Trésorerie

LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL



CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
	31/12/21	31/12/20		31/12/21	31/12/20
60 ACHATS			70 VENTES		
REDEVANCES FEDERALES	409 749,31 €	542 571,68 €	RECETTES FEDERALES	436 543,52 €	552 908,09 €
Affiliations, Licences, Mutations	405 943,31 €	542 525,68 €	Affiliations, Licences, Mutations	432 783,52 €	552 908,09 €
Documentation, Boutique, Revue Fédérale	46,00 €	46,00 €	Documentation, Papillons	- €	- €
Coupe de France Régionale	3 760,00 €	- €	Coupe de France Régionale	3 760,00 €	- €
6- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	37 008,65 €	39 946,74 €	RECETTES LIGUE	430 450,21 €	423 529,01 €
Achat d'études et de prestations	1 440,00 €	- €	Cotisation Clubs	15 600,00 €	22 300,00 €
MY COACH	- €	5 376,00 €	Indexation Licences	348 182,22 €	328 544,37 €
Fournitures administratives et autres	853,14 €	1 035,50 €	Mutations	64 687,99 €	71 100,64 €
Locations mobilières, Maintenance	9 057,35 €	8 569,45 €	Vente Produits	1 980,00 €	1 584,00 €
Frais Postaux et Télécommunication	6 682,53 €	9 026,90 €	RECETTES ITFE	103 488,26 €	86 913,64 €
Documentation - Equipements	471,39 €	2 195,85 €	Participations Stagiaires ITFE	102 970,26 €	84 777,64 €
Assurances Ligue	4 908,59 €	4 664,13 €	Participations Stagiaires Cadres Normandie Avenir	518,00 €	2 136,00 €
Siège Ligue (Entretien , Eau/EDF)	11 937,12 €	7 451,39 €	RECETTES DIVERSES	39 491,94 €	- €
Cotisations	630,00 €	775,52 €	Recettes Engagements	37 620,00 €	- €
Dons-relations publiques	1 028,53 €	852,00 €	Mise à disposition de personnel	1 871,94 €	- €
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	46 332,41 €	55 214,12 €	74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	334 097,32 €	250 633,00 €
Missions / Réceptions Commissions	14 113,46 €	15 700,47 €	Pacte de développement FFHB	117 171,00 €	100 347,00 €
Missions / Réceptions Hors Commissions + AG/BD/CD/CA	9 492,27 €	10 403,53 €	Région Normandie Convention d'objectifs	70 000,00 €	70 000,00 €
Personnel mis à disposition	- €	6 766,21 €	Agence Nationale du Sport	67 608,00 €	48 452,00 €
Frais de formations Personnel	1 099,16 €	1 971,40 €	ANS Emploi	24 000,00 €	12 000,00 €
Honoraires	20 740,87 €	19 489,60 €	ANS Pôles Espoirs	23 834,00 €	19 834,00 €
Services Bancaires	886,65 €	882,91 €	Aides Unique Emploi Apprentis	1 333,32 €	- €
63 IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 826,00 €	2 716,00 €	Subventions autres (fonds de solidarité 2020)	30 151,00 €	- €
Taxes Foncières	2 826,00 €	2 716,00 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	169 647,88 €	112 582,06 €
64 CHARGES DE PERSONNEL	398 678,95 €	364 545,17 €	Recettes Diverses	5 065,00 €	9 966,10 €
Salaires Bruts et Indemnités	354 894,96 €	293 674,05 €	Participation CREF Féminines de Caen	29 678,94 €	15 609,00 €
Charges sociales	101 703,68 €	69 830,29 €	Participation Pôle Espoirs Féminines du Havre	80 135,00 €	49 936,00 €
Urssaf Covid	- 59 273,00 €	- €	Participation Pôle Espoirs Masculins de Caen	35 652,90 €	16 821,00 €
Médecine du travail	1 353,31 €	1 040,83 €	Recettes Arbitrage	19 050,00 €	18 000,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	484 533,39 €	431 023,13 €	Produits divers de Gestion Courante	66,04 €	2 249,96 €
Formation Générale ITFE	56 361,74 €	62 245,42 €	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 379 128,71 €	1 436 016,84 €
Formation Générale Stages Jeunes	9 848,00 €	13 694,85 €	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 513 719,13 €	1 426 565,80 €
Finales Jeunes	- €	1 044,28 €	66 CHARGES FINANCIERES		
Compétitions Inter-Ligues	11 637,61 €	4 056,74 €	Intérêts bancaires	- €	- €
Normandie Avenir	- €	36 807,64 €	Autres charges financières : Engagements gratuits	37 620,00 €	- €
Site Accession Féminin + Cref Féminin de Caen	42 354,62 €	28 741,91 €	Autres charges financières : R2ducton Licences	39 245,00 €	- €
Pôle Espoirs Féminins du Havre	129 680,56 €	112 926,28 €	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 193,50 €	7 714,37 €
Pôle Espoirs Masculins de Caen	100 080,55 €	62 971,53 €	Pertes sur créances Irrécouvrables	1 193,50 €	4 214,37 €
Arbitrage Championnats / Suivis et Stages Arbitres	10 492,28 €	17 782,47 €	Autres Charges exceptionnelles	- €	3 500,00 €
Phase Territoriale Inter Comités	20 032,47 €	1 479,75 €	68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION	26 257,62 €	23 477,10 €
Pacte développement FFHB Comités	43 644,15 €	31 040,00 €	Dotations aux Amortissements	21 569,48 €	22 283,60 €
Développement et Services aux Clubs	21 033,64 €	16 792,04 €	Dotation Provisions Dépréciation Créances Clubs	4 688,14 €	1 193,50 €
Nouvelles pratiques	12 844,18 €	19 362,88 €	689 ENGAGEMENTS A REALISER	33 000,00 €	7 000,00 €
Centres d'Entraînements Labellisés	26 499,00 €	18 332,00 €	Fonds Dédiés	33 000,00 €	- €
Palmarès Sportif - Récompenses - Trophées Divers	- €	3 735,52 €	Engagements à réaliser Plan de relance	- €	7 000,00 €
Charges diverses de gestion courantes	24,59 €	9,82 €	IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	- €	- €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 379 128,71 €	1 436 016,84 €	77 QUOTE PART SUB. Investissements	5 500,73 €	3 359,60 €
66 CHARGES FINANCIERES	76 865,00 €	- €	78 REPRISES SUR PROVISIONS	21 193,50 €	10 467,58 €
Intérêts bancaires	- €	- €	Reprise Prov. Dépréciat. Clubs	1 193,50 €	4 214,37 €
Autres charges financières : Engagements gratuits	37 620,00 €	- €	Reprise Provision pour risques et Charges	20 000,00 €	6 253,21 €
Autres charges financières : R2ducton Licences	39 245,00 €	- €	789 REPORT DE RESSOURCES NON AFFECTEES	38 000,00 €	- €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 193,50 €	7 714,37 €	REPRISE FONDS DEDIES	38 000,00 €	- €
Pertes sur créances Irrécouvrables	1 193,50 €	4 214,37 €	79 TRANSFERT DE CHARGES	2 047,25 €	54 881,42 €
Autres Charges exceptionnelles	- €	3 500,00 €	Transferts de Charges aide emploi jeunes	57,76 €	- €
68 DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION	26 257,62 €	23 477,10 €	Transferts de charges ITFE	- €	17 503,00 €
Dotations aux Amortissements	21 569,48 €	22 283,60 €	Rembt indemnités journalières CPAM et AG2R	1 989,49 €	32 133,15 €
Dotation Provisions Dépréciation Créances Clubs	4 688,14 €	1 193,50 €	Remise Central Hand	- €	5 245,27 €
689 ENGAGEMENTS A REALISER	33 000,00 €	7 000,00 €	TOTAL DES CHARGES	1 516 444,83 €	1 474 208,31 €
Fonds Dédiés	33 000,00 €	- €	TOTAL DES PRODUITS	1 580 818,46 €	1 495 645,23 €
Engagements à réaliser Plan de relance	- €	7 000,00 €	12 EXCÉDENT DE L'EXERCICE	64 373,63 €	21 436,92 €
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	- €	- €	TOTAL GENERAL	1 580 818,46 €	1 495 645,23 €
TOTAL DES CHARGES	1 516 444,83 €	1 474 208,31 €	12 DÉFICIT DE L'EXERCICE	- €	- €
12 EXCÉDENT DE L'EXERCICE	64 373,63 €	21 436,92 €	TOTAL GENERAL	1 580 818,46 €	1 495 645,23 €
TOTAL GENERAL	1 580 818,46 €	1 495 645,23 €			

Explications du Compte de Résultat au 31/12/21 par rapport au 31/12/2020

DÉPENSES :

Frais de fonctionnement : - 2930 €

Achat d'études et prestations : + 1440 € : création nouveau site internet

My Coach : - 5376 € : pas d'achat sur 2021

Location immobilières / Maintenance : + 488 € : baisse au niveau copieurs – 824 € mais hausse au niveau maintenance informatique : car supervision serveur non facturée sur 2020 + 677 € + maintenance extincteurs non passés sur 2020 : +713 €

Frais Postaux et téléphonie : -2344 € : baisse affranchissements – 1490 € et téléphonie 854 €

Equipements : - 1724 € : pas d'achats particuliers sur 2021

Siège Ligue Entretien : + 4485 € : carburants : + 505 € nouveau compte utilisé pour le plein du véhicule Ligue, EDF : + 754 €, entretien / réparation véhicules : + 3536 €

Autres services extérieurs : - 5220 €

Missions / Réceptions : + 1000 €

Personnel mis à disposition : -6766 € (en 2020 remplacement Anaïs sur congé maternité)

Frais de formation du personnel : -872 € (certaines formations sont passées directement sur les « axes » concernés)

Charges de personnel : + 34130 €

Salaires bruts et indemnités : + 61200 € : recrutement d'1 nouveau salarié + 1 rupture conventionnelle

Charges sociales : + 31800 € : augmentation cotisations URSSAF + 21100€, augmentation de la taxe sur les salaires : + 11750 €, autres cotisations - 1000 €

REDUCTION URSSAF COVID : -59273 €

Autres charges de gestion courante : + 50000 €

Formations ITFE : -6050 € (une partie des formations encore en visio suite à la crise sanitaire)

Stages jeunes : -3800 € (des stages ont dû être annulés sur 2021)

Finales jeunes : n'ont pu être réalisées

Compétitions Inter Ligues : + 7600 € reprise de la Compétition dans un format allégé

Normandie Avenir : -36800 € : n'a pas pu être réalisé

Cref Féminin Caen : +13600 € facturation du CSN sur une année complète mais refacturation aux jeunes

Pôle Havre : +16700 € hébergements sur une année complète

Pôle Caen Masculins : +37108 € facturation du CSN sur une année complète mais refacturation aux jeunes + achat matériel musculation + achats cartes bus pour se rendre au gymnase

Arbitrage : -7290 € : en baisse pas d'achat d'équipements cette année, baisse des heures MAD

Inter Comités : +18690 € : organisation tour Régional

Aide aux Comités : + 12400 € : augmentation redistribution pacte développement Fédéral (voir recettes)

Développement / services aux Clubs : +4200 €

Nouvelles pratiques : -8100 €

Palmarès sportif : - 3700 € : pas de récompenses sur la saison 20/21

Charges Financières : + 76865 €

Valorisation des réductions accordées aux Clubs sur les engagements et les licences

Charges Exceptionnelles : - 6500 €

Pas de dossier litige cette année et baisse de la perte sur créances irrécouvrables

Fonds dédiés : +33000 €

Mise en place d'un fond dédié qui s'ajoute à celui non utilisé sur 2021 de 32000 € (aide licences dirigeants, formations ITFE, Engagements féminines)

RECETTES :

Recettes Ligue : + 7000 € :

Baisse au niveau cotisations : -6700 € (pas facturé les clubs départementaux), hausse au niveau licences mais avec les différents tarifs le mode de calcul a changé

Recettes ITFE : + 16500 €

Participation stagiaires +16500 €

Recettes Engagements : + 37620 €

Engagements valorisés mais non facturés aux clubs (voir dans les charges financières)

Subventions d'exploitation : - 83400 €

FFHB : pacte de développement + 16800 € (dont une partie destinée aux Comités, voir reversement dans les dépenses)

Région Normandie : idem 2020

ANS emploi : + 12000 € car un nouveau salarié

ANS : + 19000 €

ANS Pôles : + 4000 €

Aide à l'emploi Apprentis : + 1333 €

Autres subventions : +30151 € : Fonds de solidarité 2020

Autres produits de gestion courante : + 57000 €

Recettes diverses : -4900 € (pas d'amendes de janvier à septembre)

Pôles et Cref : + 63000 € (augmentation due à la facturation du CSN sur une année complète idem dans les dépenses)

Arbitrage : + 1000 € (plus d'équipes, et la facturation ne s'est faite que sur la ½ saison 21/22 idem 20/21)

Quote-part investissement : + 2450 €

Correspond à l'aide de la Région pour l'achat du véhicule en 2020 réparti comme l'amortissement du véhicule sur 5 ans

Reprise sur Amortissements / dépréciations et provisions : + 10700 €

Reprise pour provision risques SJ +13700 € et baisse -3000 € au niveau reprise dépréciation créance

Utilisation des Fonds dédiés 2020 : + 38000 €

Utilisation partielle sur ITFE, Beach, Stages : 38000 € sur 70000 € bloqués reste 32000 € reportés 2022

Transferts de charges : - 52000 €

Plus de report de charges du siège sur l'ITFE soit -17500 €, moins d'indemnités journalières -30000 € et pas de remise Central Hand -5200 €

ACTIF					PASSIF		
	31/12/21			31/12/20		31/12/21	31/12/20
	Brut	Amort./Prov.	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS ASSOCIATIFS		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					Fonds Associatifs	400 000,00 €	400 000,00 €
Logiciels	2 908,41 €	2 908,41 €	0,00 €	0,00 €	Autres Réserves	100 000,00 €	100 000,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					Report à nouveau	65 090,10 €	43 653,18 €
Terrains	30 195,92 €	0,00 €	30 195,92 €	12 195,92 €	Excédent exercice	64 373,63 €	21 436,92 €
Construction Siège LNHB	225 725,09 €	141 552,74 €	84 172,35 €	91 689,00 €	Déficit exercice		
Composants Siège LNHB	167 889,73 €	144 186,08 €	23 703,65 €	25 892,86 €	Sous total	629 463,73 €	565 090,10 €
Matériel Technique	81 916,75 €	75 779,52 €	6 137,23 €	10 027,03 €	Subvention d'équipement	9 505,53 €	11 960,33 €
Agencements, Installations	39 441,32 €	39 441,32 €	0,00 €	285,60 €	Subventions d'Investissement	28 013,31 €	31 059,24 €
Matériel de Transport	41 347,96 €	21 639,93 €	19 708,03 €	24 797,62 €	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	666 982,57 €	608 109,67 €
Matériel de Bureau	39 342,36 €	33 909,31 €	5 433,05 €	3 415,23 €	PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES	0,00 €	20 000,00 €
Mobilier Bureau	38 533,70 €	38 321,52 €	212,18 €	482,84 €	FONDS DEDIES	65 000,00 €	70 000,00 €
<i>Total Immobilisations Corporelles</i>	664 392,83 €	494 830,42 €	169 562,41 €	168 786,10 €	DETTES		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					Dettes financières		
Dépôts et Cautionnement	0,00 €		0,00 €	2 629,00 €	Banque Bred	0,00 €	0,00 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	667 301,24 €	497 738,83 €	169 562,41 €	171 415,10 €	Intérêts courus à payer	0,00 €	0,00 €
ACTIF CIRCULANT					Dettes exploitations		
Créances - Compte de Régularisation					Fournisseurs	220 751,83 €	342 940,67 €
Fournisseur avances et acomptes	9 175,68 €		9 175,68 €	9 073,40 €	Fournisseurs - Factures non parvenues	5 461,83 €	7 020,73 €
Clubs - Comités - FFHB	466 600,42 €	4 688,94 €	461 911,48 €	59 215,06 €	Clubs - avoirs à établir	0,00 €	61 072,45 €
Créances douteuses	4 688,94 €		4 688,94 €	1 193,50 €	Organismes Sociaux	42 023,55 €	38 755,78 €
Fournisseurs avoirs à recevoir	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Rémunérations dues	200,00 €	0,00 €
Etat - Produits à recevoir	0,00 €		0,00 €	0,00 €	Etat - Impôts	0,00 €	0,00 €
Créditeurs divers	0,00 €		0,00 €	21 169,60 €	Etat - Taxe sur les salaires	12 846,00 €	1 096,00 €
Produits à recevoir	19 050,00 €		19 050,00 €	704,76 €	Créditeurs divers	127 002,00 €	0,00 €
<i>total créances</i>	499 515,04 €	4 688,94 €	494 826,10 €	91 356,32 €	Assurance licences MMA	-38,60 €	0,00 €
Comptes Financiers					Charges à payer	495,39 €	127,20 €
Valeurs mobilières placement			0,00 €	0,00 €	Produits constatés d'avance	259 679,48 €	0,00 €
Banque Bred Ligue	482 087,88 €	865,44	481 222,44 €	495 712,82 €	TOTAL DETTES	668 421,48 €	451 012,83 €
Banque Bred Organisme de Formation	0,00 €		0,00 €	480,00 €	TOTAL GENERAL	1 400 404,05 €	1 149 122,50 €
Compte sur Livret	71 927,21 €		71 927,21 €	71 569,36 €			
Caisse Caen	0,00 €		0,00 €	200,00 €			
<i>total comptes financiers</i>	554 015,09 €	865,44 €	553 149,65 €	567 962,18 €			
Régularisation							
Charges constatées d'avance	49 107,52 €		49 107,52 €	70 380,10 €			
Charges constatées d'avance FFHB	133 758,37 €		133 758,37 €	248 008,80 €			
<i>total charges constatées d'avance</i>	182 865,89 €		182 865,89 €	318 388,90 €			
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 236 396,02 €	5 554,38 €	1 230 841,64 €	977 707,40 €			
TOTAL GENERAL	1 903 697,26 €	503 293,21 €	1 400 404,05 €	1 149 122,50 €			

Explications comptes de bilan 2021

ACTIF

Clubs / Comités / FFHB / Divers : 466600.42 €

Forte augmentation des retards de paiement des clubs due au manque de relances pendant le temps de la mise à niveau de l'ERP Orion mais à noter également que ce montant comprend la facturation de décembre pour 182482.50 € avec paiement en 4 fois : février, mars, avril et mai (facturation effectuée en janvier les autres années), ainsi que la part 2022 de la facturation de septembre pour 74796.97 € (règlement prévu en janvier).

Produits à recevoir : 19050 €

Il s'agit de la part des frais CTA facturée en janvier 2022 qui concerne la partie 09 à 12/21

Banque Bred : -865.44 €

Il s'agit des chèques émis aux fournisseurs et non débités au 31/12 (le solde de la banque ne tient pas compte des chèques non débités car la saisie s'est faite par rapport aux relevés bancaires donc sans les chèques non débités, ils ont donc été saisis manuellement sur le compte d'attente 51120000 et viennent en déduction du solde bancaire)

Charges constatées d'avance :

133758.37 € : c'est la part fédérale des licences 2021/2022 affectée sur 2022 : la FFHB nous a facturés en septembre les licences qualifiées de juin à août avec des prélèvements d'octobre à janvier 2022, et en décembre pour les licences qualifiées de septembre à décembre avec prélèvements de février à mai 2022. Nous avons appliqué la même répartition que les prélèvements

49107.52 € : Toutes les autres factures datées de 2021 dont une partie de la facturation concerne 2022

OVH : abonnement site internet du 01/01 au 17/11/22 = 7.38€ / SNCF : Réservation billets de train IP Féminines 2022 = 688.60 € / CCLS : location téléphonie part 2022 = 469.40 € / Pau Tourisme : AG FFHB 2022 = 469.40 € / CCLS : location copieur part 2022 = 859.95 € / Orange : abonnement internet et portables part 2022 = 719.19 € / EDF : abonnement part 2022 = 38.20 € / CRJS Havre : Hébergements CRJS Pôle Féminin part janvier à juin 2022 : 45960 €

PASSIF

Subvention d'Equipement : 9505.53 €

Il s'agit de la subvention régionale de 12274 € concernant l'achat du véhicule dont nous avons appliqué la « répartition » sur 5 ans sur la même base que l'achat du véhicule qui est amorti sur 5 ans (du 10/11/2020 au 09/11/2025).

La part 2021 est donc de 2454.80€ reste donc à répartir : 11960.33 – 2454.80 = 9505.53 €

Subvention d'Investissement : 28013.31 €

Il s'agit de la subvention départementale de 91469.41 € (600000 francs à l'époque) reçue pour la construction de la Ligue le 02 mars 2001 qui est « répartie » sur 30 ans.

Nous passons 3045.93 € tous les ans, reste donc 28013.31 € à « amortir » soit encore 9 ans (déjà « amorti » 53456.10 € : 91469.41- 63456.10 = 28013.31 €)

Etat – Taxe sur les salaires : 12846.00 €

La base des salaires étant plus élevée, la taxe s'en trouve augmentée

Créditeurs divers : 127002.00 €

Fonds de solidarité 2021 basculé au bilan, au cas où il y aurait un « rappel » pour 100755 €

Aide au paiement URSSAF : 26247 €

Produits Constatés d'avance : 259679.48 €

Factures licences : 257279.48 € : Même répartition que pour les charges (part FFHB : 119240.25 €, part Ligue : 123369.75 €)

Aides FFHB PPF M : 2400.00 € : aide indemnité F PROUFF part 2022

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL
980 Avenue du Général de Gaulle
76350 OISSEL

Ce rapport contient 4 pages
Les annexes contiennent 10 pages

Bois-Guillaume

65 Allée Alfred Nobel
76230 BOIS-GUILLAUME
Tél : 02 35 73 05 08
contact@expertisecrg.fr

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Siège social : 980 Avenue du Général de Gaulle – 76350 OISSEL

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de de l'association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 26 Avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
COMPTABILITE REVISION GESTION



Dominique PASQUIER

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 908,41	2 908,41		
Immobilisations corporelles				
Terrains	30 195,92		30 195,92	12 195,92
Constructions	393 614,82	285 738,82	107 876,00	117 581,86
Installations techniques, matériel et outillage	81 916,75	75 779,52	6 137,23	10 027,03
Autres immobilisations corporelles	158 665,34	133 312,08	25 353,26	28 981,29
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				2 629,00
Total I	667 301,24	497 738,83	169 562,41	171 415,10
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	9 175,68		9 175,68	9 073,40
Créances				
Usagers et comptes rattachés	471 289,36	4 688,94	466 600,42	
Autres créances	21 787,98		21 787,98	21 874,36
Divers				
Disponibilités	554 015,09		554 015,09	567 962,18
Charges constatées d'avance	182 865,89		182 865,89	318 388,90
Total II	1 239 134,00	4 688,94	1 234 445,06	917 298,84
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 906 435,24	502 427,77	1 404 007,47	1 088 713,94

COMPTABILITE REVISION GESTION

65 rue Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME

Tél : 02 35 73 05 08 - Fax : 02 35 73 41 63

e-mail : contact@expertisecrg.fr

RCS : 383 515 822 - APE : 6920Z

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Bilan

	Net au 31/12/21	Net au 31/12/20
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	400 000,00	400 000,00
Autres fonds propres sans droit de reprise	400 000,00	400 000,00
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	100 000,00	100 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles	100 000,00	100 000,00
Report à nouveau	65 090,10	43 653,18
Excédent ou déficit de l'exercice	64 373,63	21 436,92
Situation nette (sous-total)	629 463,73	565 090,10
Subventions d'investissement	37 518,84	43 019,57
Total I	666 982,57	608 109,67
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	65 000,00	70 000,00
Total II	65 000,00	70 000,00
PROVISIONS		
Provisions pour risques		20 000,00
Total III		20 000,00
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Découverts et concours bancaires	865,44	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	865,44	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 213,66	7 020,73
Dettes fiscales et sociales	57 768,93	39 851,78
Autres dettes	127 497,39	343 731,76
Produits constatés d'avance	259 679,48	
Total IV	672 024,90	390 604,27
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 404 007,47	1 088 713,94

Compte de résultat

	du 01/01/21 au 31/12/21 12 mois	du 01/01/20 au 31/12/20 12 mois
Ventes de marchandises	17 631,00	1 584,00
Production vendue	105 360,20	86 913,64
Subventions d'exploitation	216 926,32	150 286,00
Reprises et Transferts de charge	3 240,75	59 095,79
Cotisations	886 982,73	974 853,10
Autres produits	169 647,88	112 582,06
Produits d'exploitation	1 399 788,88	1 385 314,59
Achats de marchandises	34 655,54	52 738,38
Autres achats non stockés et charges externes	435 804,98	395 747,01
Impôts et taxes	20 297,94	9 084,79
Salaires et Traitements	346 894,96	293 295,47
Charges sociales	34 312,05	64 880,91
Amortissements et provisions	26 257,62	23 477,10
Autres charges	508 356,74	624 334,65
Charges d'exploitation	1 406 579,83	1 463 558,31
RESULTAT D'EXPLOITATION	-6 790,95	-78 243,72
Opérations faites en commun	117 171,00	100 347,00
Produits financiers	20 357,85	6 624,04
Charges financières	76 865,00	
Résultat financier	-56 507,15	6 624,04
RESULTAT COURANT	53 872,90	28 727,32
Produits exceptionnels	5 500,73	3 359,60
Charges exceptionnelles		3 650,00
Résultat exceptionnel	5 500,73	-290,40
Report des ressources non utilisées	38 000,00	
Engagements à réaliser	33 000,00	7 000,00
EXCEDENT OU DEFICIT	64 373,63	21 436,92
Contribution volontaires en nature		
Total des produits		
Total des charges		

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 404 007 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 64 374 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 08/03/2022 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

COMPTABILITE REVISION GESTION
65 rue Alfred Nobel - 76230 BOIS GUILLAUME
Tél : 02 35 73 05 08 - Fax : 02 35 73 41 63
e-mail : contact@expertisecrg.fr
RCS : 383 515 822 - APE : 6920Z

Règles et méthodes comptables

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 908			2 908
Immobilisations incorporelles	2 908			2 908
- Terrains	12 196			30 196
- Constructions sur sol propre	393 615			225 725
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				167 890
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	81 917			81 917
- Installations générales, agencements aménagement divers	39 441			39 441
- Matériel de transport	41 348			41 348
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	77 681			77 876
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	646 197			664 393
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	2 629			
Immobilisations financières	2 629			
ACTIF IMMOBILISE	651 735			667 301

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 908			2 908
Immobilisations incorporelles	2 908			2 908
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	276 033			280 766
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				4 972
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	71 890			75 780
- Installations générales, agencements aménagements divers	39 156			39 441
- Matériel de transport	16 550			21 640
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	73 783			72 231
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	477 411			494 830
ACTIF IMMOBILISE	480 320			497 739

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 675 943 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	471 289	471 289	
Autres	21 788	21 788	
Charges constatées d'avance	182 866	182 866	
Total	675 943	675 943	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	2 699
PRODUITS A RECEVOIR	19 050
Total	21 749

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 672 025 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (**)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	865	865		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 214	226 214		
Dettes fiscales et sociales	57 769	57 769		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	127 497	127 497		
Produits constatés d'avance	259 679	259 679		
Total	672 025	672 025		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	5 462
DETTES PROVISIO. POUR CONGES PAYES	16 501
CHARGES SOCIALES SUR CONGES PAYES	5 763
CHARGES A PAYER	495
Total	28 221

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	182 866		
Total	182 866		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	259 679		
Total	259 679		

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur
les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2021

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL
980 Avenue du Général de Gaulle
76350 OISSEL

Ce rapport contient 2 pages

Bois-Guillaume

65 Allée Alfred Nobel
76230 BOIS-GUILLAUME
Tél : 02 35 73 05 08
contact@expertisecrg.fr

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Association LIGUE DE NORMANDIE DE HANDBALL

Siège social : 980 Avenue du Général de Gaulle – 76350 OISSEL

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

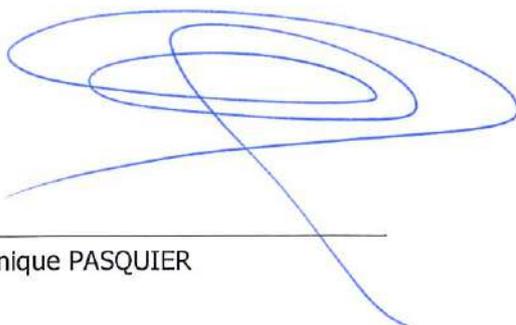
Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Bois Guillaume, le 26 Avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
COMPTABILITE REVISION GESTION



Dominique PASQUIER

BUDGET PREVISIONNEL 2022

CHARGES D'EXPLOITATION		Budget 2022	PRODUITS D'EXPLOITATION		Budget 2022
60	ACHATS		70	VENTES	
	REDEVANCES FEDERALES	400 000,00 €		RECETTES FEDERALES	400 000,00 €
61	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	46 600,00 €		RECETTES LIGUE	318 500,00 €
	Fournitures administratives	1 500,00 €		Frais de secrétariat	22 500,00 €
	Locations mobilières, Maintenance	15 000,00 €		Indexation Licences	231 000,00 €
	Frais Postaux et Télécommunication	8 900,00 €		Mutations	65 000,00 €
	Documentation - Equipements	2 500,00 €		RECETTES ITFE	100 000,00 €
	Assurances Ligue	5 000,00 €		Participations stagiaires ITFE	100 000,00 €
	Siège Ligue (Entretien, Eau/EDF)	12 000,00 €		RECETTES DIVERSES	39 000,00 €
	Cotisations (CROS+CSN)	700,00 €		Engagements Clubs	37 000,00 €
	Dons-relations publiques	1 000,00 €		Mise à disposition personnel Ligue / FFHB	2 000,00 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	50 400,00 €	74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	350 400,00 €
	Missions	17 000,00 €		Contrat Territorial Individualisé FFHB Normandie	115 000,00 €
	Frais de réunions (CA, BD, Commissions)	11 000,00 €		Convention d'objectifs Région Normandie	65 000,00 €
	Frais de formation	1 500,00 €		Agence Nationale du Sport	54 000,00 €
	Services Bancaires	900,00 €		ANS Emploi 2 (2020 Pôle Masculin)	12 000,00 €
	Honoraires	20 000,00 €		ANS 1 jeune / 1 solution	10 000,00 €
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	2 900,00 €		ANS Pôles Espoirs	23 000,00 €
	Taxe Foncière	2 900,00 €		Reprise Fonds de solidarité Covid 19	56 740,00 €
64	CHARGES DE PERSONNEL	380 000,00 €		Aide Unique Emploi Apprentis	14 660,00 €
	Salaires et charges	380 000,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	215 700,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	526 000,00 €		Recettes diverses	12 000,00 €
	Formation Générale ITFE Cadres Techniques	63 000,00 €		Participation CREF Caen	30 000,00 €
	Formation Générale Stages Jeunes	19 000,00 €		Participation Pôle Féminin du Havre	81 000,00 €
	Compétitions Inter-Ligues	14 000,00 €		Participation Pôle Masculin de Caen	36 000,00 €
	PPF Féminin site accession CAEN	42 000,00 €		Frais Administratifs CTA	36 000,00 €
	PPF Féminin pole espoir du HAVRE	131 000,00 €		Participation Intercomités phase Nationale	20 700,00 €
	PPF Masculin pole espoir de CAEN	92 000,00 €			
	Arbitrage Championnats (+Suivis et Stages Arbitres)	15 000,00 €			
	Phase Territoriale et Phase Nationale Inter Comités	39 000,00 €			
	Pacte développemnt fédéral reversement Comités	43 000,00 €			
	Développement et Services aux Clubs	23 000,00 €			
	Nouvelles pratiques et Beach	25 000,00 €			
	Centres Entraînements clubs labellisés	20 000,00 €			
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 405 900,00 €		TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 423 600,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	65 000,00 €	76	PRODUITS FINANCIERS	400,00 €
	Engagements jeunes gratuits	15 000,00 €			
	Licences dirigeants part Ligue gratuite	30 000,00 €	77	QUOTE PART SUB. Investissements et Equipements	5 500,00 €
	Aide Formations ITFE	20 000,00 €			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 600,00 €	78	REPRISE SUR PROVISIONS	4 600,00 €
	Pertes sur créances irrécouvrables	4 600,00 €			
68	DOTATIONS AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION	23 600,00 €	789	REPRISE FONDS DEDIES	65 000,00 €
	Dotations aux Amortissements - Provisions	21 600,00 €			
	Dotation Provisions Dépréciation créances	2 000,00 €			
	TOTAL DES CHARGES	1 499 100,00 €		TOTAL DES PRODUITS	1 499 100,00 €

Explications du Budget prévisionnel 2022

CHARGES :

Redevances Fédérales : 400000 €

Prise en compte du nombre de licences Gesthand au 30/04/22 en ajoutant la part 2022 provisionnée au 31/12/21 (sur facturation 09 et 12) + recette solde facturation mai et application du nouveau tarif 22/23 sur la facturation septembre pour 4 mois

Frais de fonctionnement : 46600 €

Rajout du nouveau contrat de maintenance informatique qui va être mis en place.

Autres services extérieurs : 50400 €

Reprise des activités à la normale sur les réunions mais avec maintien en visio de certaines réunions CA/BD et Commissions

Impôts et taxes... : 2900 €

Charges de personnel : 380000 €

Autres charges de gestion courante : 526000 €

Reprise normale de toutes les activités Ligue en dehors du Normandie Avenir qui n'a pu se dérouler en février.

Charges Financières : 65000 €

Utilisation du Fonds dédié 2021 (voir dans les recettes la reprise du fonds dédié en 789)

Charges Exceptionnelles : 4600 €

Perte sur créances irrécouvrables 2021

Dotations aux amortissements et dépréciation : 23600 €

PRODUITS :

Recettes FFHB : 400000 € (idem charges redevances FFHB)

Recettes Ligue : 318500 €

Comme pour les recettes FFHB : Prise en compte du nombre de licences Gesthand au 30/04/22 en ajoutant la part 2022 provisionnée au 31/12/21 (sur facturation 09 et 12) + rajout solde facturation mai et application du nouveau tarif 22/23 sur la facturation septembre pour 4 mois

Recettes ITFE : 100000 €

Estimation Participation stagiaires

Recettes diverses : 39000 €

Dont Recettes Engagements : 37000 €

Les Engagements adultes seront facturés et les engagements jeunes ont été valorisés mais ne seront pas facturés aux clubs (voir dans les charges financières : prise en charge Ligue)

Dont recettes Mise à Disposition personnel auprès de la FFHB : 2000 €

Subventions d'exploitation : 350400 €

FFHB : CTI FFHB de même niveau

ANS emploi : - 12000 € car plus qu'un dossier en cours

ANS Pôles : identique

ANS : 1 jeune/1 solution : dossier en cours
Aide à l'emploi Apprentis : 2 apprentis
Reprise Fonds de solidarité 2021

Autres produits de gestion courante : 215700 €

Recettes diverses : reprise activités

Pôles et Cref : Participation des familles sur les facturations du CRJS Havre et du CSN Caen

Frais administratif CTA : facturation sur 1 année complète

Participation Inter-Comités Phase Nationale : participation des Comités sur les frais d'hébergement et de restauration

Produits financiers : 400 € (idem)

Quote Part subv. Investissements et Equipements : 5500 € (idem)

Reprise sur Amortissements / dépréciations et provisions : 4600 €

Reprise sur dépréciation créance

Utilisation des Fonds dédiés 2020 : 65000 €

Reprise pour utilisation des fonds dédiés

REDEVANCES LIGUE

	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
Frais de SECRETARIAT		
. Club Nat./ Régional	200	200
. Club Départemental	100	100
INDEXATION LICENCES		
. Plus de 16 ans	18,10	18,10
. plus de 16 ans dirigeants	9,05	gratuit
. 12 à 16 ans	14,80	14,80
. Moins de 12 ans	13,80	13,80
- Loisirs, handfit, Handensemble, Corpo	13,80	13,80
. Evenementielles	gratuit	gratuit
Mutations à partir de 13 ans	17	17
MUTATION (avec part fédérale)		
. Plus de 16 ans (FFHB + LNHB)	(90+97) = 187	(94+97) = 191
. De 13 à 16 ans (FFHB + LNHB)	(54+53) = 107	(58+53) = 111
. Moins de 13 ans	gratuit	gratuit
. Dirigeants	gratuit	gratuit
DROITS DE CONSIGNATION		
Régional	200	200
National	400	400
Appel au Jury d'appel		
clubs Rég.	400	400
Clubs Nat.	750	750
Retard + de 5 jours sur l'envoi des Documents Administratifs après 1ère relance *	150	150

* Retour vers la Ligue, des clubs et des comités



REDEVANCES LIGUE

ENGAGEMENTS	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
DIVISION		
Pour information N3 Masculins (Redevance Fédérale)	1850	1850
Pré-Nationale Masculins	0,00	300
Excellence Régionale Masculins	0,00	220
Honneur Régional Masculins	0,00	180
-19 ans Excellence Territoriale Masculins	0,00	gratuit
-17 ans Excellence Régionale Masculins	0,00	gratuit
-17 ans Honneur Régionale Masculins	0,00	gratuit
-15 ans Excellence Régionale Masculins	0,00	gratuit
-15 ans Honneur Régionale Masculins	0,00	gratuit
-13 ans Excellence Régionale Masculins	gratuit	gratuit
Pour information N2 Féminines (Redevance Fédérale)	1850	1850
Pré-Nationale Féminines et Nationale 3 Féminines	0,00	240
Excellence Régionale Féminines	0,00	190
-19 ans Excellence Territoriale Féminines	0,00	gratuit
-17 ans Excellence Régionale Féminines	0,00	gratuit
-15 ans Excellence régionale Féminines	0,00	gratuit
-13 ans Excellence Régionale Féminines	gratuit	gratuit
Coupe de Normandie + 16 ans	40	40
Coupe de France clubs Régionaux	40	50

**Les indemnités d'arbitrage sont payées directement par les clubs lors des matchs.
Une péréquation sera effectuée par la Ligue en fin de saison pour chaque poule afin
d'équilibrer les dépenses de chaque club.**

Frais administratifs CTA <i>(stages, suivis, formation des arbitres et JA...)</i>	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
DIVISION		
Pré-Nationale Masculine	400	400
Excellence Masculine	350	350
Honneur Masculine	250	250
Pré-Nationale Féminine + N 3 Féminine	300	300
Excellence Féminine	250	250

Sanction CTA	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
Quota arbitrage club non réalisé (par match)	15	15



REDEVANCES LIGUE

PEREQUATION KM	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
<i>DIVISION</i>		
Pré-Nationale Masculins	220	220
Excellence Masculins	160	160
Honneur Masculins.	120	120
Pré-Nationale / N 3 Féminines	160	160
Excellence	120	120

FORFAIT	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
<i>Masculins</i>		
Pré-Nationale	210	210
Excellence	210	210
Honneur	210	210
-19 ans Excellence Régionale Masculins	110	110
-19 ans Territoriale Masculins	110	110
-17 ans Excellence Régionale Masculins	110	110
-17 ans Pré Excellence Régionale Masculins	110	110
-15 ans Excellence Régionale Masculins	110	110
-15 ans Pré Excellence Régionale Masculins	110	110
-13 ans Excellence Régionale Masculins	110	110
Forfait général +16	630	630
Forfait général Jeunes	330	330
<i>Féminines</i>		
Pré-Nationale + Nationale 3	210	210
Excellence	210	210
-19 ans Excellence Régionale Féminines	110	110
-19 ans Territoriale Féminines	110	110
-17 ans Excellence Régionale Féminines	110	110
-15 ans Excellence régionale Féminines	110	110
-13 ans Excellence Régionale Féminines	110	110
Forfait général +16	630	630
Forfait général Jeunes	330	330
Coupe de Normandie +16 Masculins et Féminines	210	210
Jeunes	110	110
Coupe de France		
1er tour	engagement conservé	engagement conservé
à partir du 2ème tour	50	50

REDEVANCES LIGUE

CMCD Régionale	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
Socle de base non atteint :		
Pré Nationale Masculins et Féminines	170	170
Excellence Masculins	125	125
Excellence Féminines et Honneur Masculins	85	85
Seuil de ressource non atteint :		
Pré Nationale Masculins et Féminines	170	170
Excellence Masculins	125	125
Excellence Féminines et Honneur Masculins	85	85

Divers	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
Demande d'autorisation de rencontre amicale (1)	gratuit	gratuit

(1) La demande officielle de déclaration de tournoi ou de match amical reste obligatoire mais gratuite

: si pas de déclaration : **sanction financière**

AMENDES	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
Dirigeant non enregistré sur la liste d'une convention	40	40
Non respect de l'obligation de licence	de 100 à 5000	de 100 à 5000
Non respect de l'obligation liée à la mention "encadrant" :		
1er manquement		Avertissement
A partir du 2ème manquement		150
Absence de déclaration de rencontres amicales :		
Tournoi Régional	110	110
Tournoi National	320	320
Conclusion de Rencontre non parvenue dans les délais	50	50
Officiel de banc ou de table non licencié	20	20
Non respect des délais de transmission de la FDME :		
transmise après 20H ou minuit selon l'heure du match	20	20
transmise au-delà du 3ème jour ouvrable	130	130
Non utilisation de la Feuille De Match Electronique (<i>hors panne informatique</i>)	210	210
Non respect des obligations pour la Table de marque (<i>Obligatoire sur toutes les compétitions Régionales</i>)	20	20
Absence de maillots différents	130	130
Non communication d'un Résultat	30	30
Droits pour modification de date de rencontre et/ou d'horaire et/ou de lieu :		
- > 16 ans	50	50
- jeunes	20	20
Absence de carton de licence avec justificatif d'identité	20	20
Match perdu par pénalité :		
+16 ans	50	50
jeunes et < 18 ans	20	20
Manquement obligation vérification feuille de match (par club et par mention manquante)	20	20
Manquement à l'obligation d'inscription du secrétaire / chronométrateur / responsable salle et terrain	20	20
Match à rejouer	Voir règlement COC + FFHB	
Manquement réglementation colle et résine	210	210

+ Voir les autres tarifs dans le guide financier de la FFHB

SANCTIONS DISCIPLINAIRES	Saison 2021/2022	Saison 2022/2023
Avertissement et/ou blâme	30	30
Date Suspension Ferme	60	60
Date Suspension Sursis	30	30
Suspension 1 an ou 2 ans	1200	1000
Suspension 3 ans ou plus	1400	1400
Inéligibilité à temps (par an)	350	350
Radiation	1600	1600
Par date de rencontre à Huis Clos	150	150
Par date rencontre Huis Clos niveau Départemental	75	75
Par date de Suspension de Salle	190	190
Par date suspension salle niveau Départemental	95	95
Pénétration non autorisée sur l'aire de jeu de licenciés (joueurs, officiels) du banc avec ou sans injures ou coups		150 + N points de retrait
Corruption ou/et tentative de corruption	1500 à 3000	1500 à 3000

Voir autres tarifs dans l'annuaire FFHB article 22.4 du règlement disciplinaire + annexe 5 du règlement disciplinaire et article 3.2 du guide financier.



REDEVANCES FEDERALES

	Licence	Maison du Handball+ Assurance RC	Assurance IA Facultative	TOTAL
<u>LICENCES COMPETITIVES</u>				
Dirigeant et Blanche Dirigeant	11,33	6,68	0,99	19,00
+ 16 ans	24,72	7,64	2,64	35,00
de 12 à 16 ans	14,26	6,72	1,02	22,00
- 12 ans	9,84	6,37	0,29	16,50
Blanche joueur	24,72	7,64	2,64	35,00
CORPO	18,22	7,64	2,64	28,50
<u>LICENCES NON COMPETITIVES</u>				
LOISIR	17,54	7,60	2,36	27,50
HANDFIT	17,54	7,60	2,36	27,50
HANDESEMBLE	5,95	6,66	0,89	13,50
BABY HAND (2 -5 ans)	9,84	6,37	0,29	16,50
<u>PRATIQUE EVENEMENTIELLE</u>	0,00	0,00	0,10	prise en charge FFHB

⇒ Le licencié qui souhaite améliorer sa couverture peut souscrire **séparément et individuellement** une des options complémentaires proposées par le contrat d'assurance fédéral, comprenant notamment la garantie du versement d'une indemnité journalière en cas d'incapacité de travail, garantie non comprise dans la formule de base, suivant plusieurs formules (coût annuel) :

Option 1 : 59 € ; Option 2 : 99 € ; Option 3 : 159€ ;

Option centre de formation (accessible uniquement aux joueurs des centres de formation agréés) : 150€ ou 240€

DISPOSITIONS NOUVEAUX CLUBS

Aide à la création nouveau club	
Aide au titre de la première saison (article 16.1.3 des RG FFHB) : Condition d'obtention de l'aide : - La nouvelle affiliation devra être validée par la Ligue Régionale concernée - Le club nouvellement affilié devra justifier d'au moins 7 licenciés qualifiés (hors licenciés événementiels), dont au moins 3 dirigeants licenciés majeurs. Le Territoire devra transmettre le formulaire de demande à la FFHB (voir dans Règlement FFHB)	1 300 €

<u>AFFILIATION ou REAFFILIATION CLUBS</u>	Affiliation	Handmag (support digital)	Approches Handball (support digital)	TOTAL
Nationaux , Régionaux, Départementaux	65	65	46	176

Tarifs sous réserve de modifications Fédérales

REDEVANCES NOUVELLE ARCHITECTURE DES FORMATIONS

TARIFS FORMATIONS		Volume Horaire	OPCO Salarié FPC/ Dirigeant (1)	Bénévole
codes	MODULES			
MOD 1	Accompagner les pratiquants	25	300 €	150 €
MOD 2	Assurer l'intégrité et la sécurité des pratiquants sur et en dehors du terrain	15	180 €	90 €
MOD 3	Participer à l'élaboration et à la gestion du projet associatif	20	240 €	120 €
MOD 4	Valoriser et promouvoir les activités	20	240 €	120 €
MOD 5	Agir dans différents milieux socio-éducatifs et sociétaux	10	120 €	60 €
MOD 6	Animer la pratique BabyHand et Hand 1er pas	40	480 €	240 €
MOD 7	Animer la pratique Minihand et Hand à 4	40	480 €	240 €
MOD 8	Animer la pratique Handfit : sport santé	40	480 €	240 €
MOD 9	Animer la pratique Handensemble, Handball et Handicap	40	480 €	240 €
MOD 10	Entraîner des joueurs/arbitres et des arbitres/joueurs	10	120 €	60 €
MOD 11	Entraîner des adultes	80	960 €	480 €
MOD 12	Entraîner des jeunes	80	960 €	480 €
MOD 13	Animer une Ecole d'Arbitrage	15	180 €	90 €
MOD 14	Accompagner un arbitre en situation	24	288 €	144 €
MOD 15	Prévenir et Agir contre les comportements déviants	20	240 €	120 €
MOD 16	Ethique, valeur et vertus de vivre ensemble	20	240 €	120 €
MOD 17	Officiel de Table de Marque	4	48 €	24 €
MOD 18	Tuteur dans l'alternance - Mieux se connaître pour mieux communiquer	18	216 €	108 €
MOD 19	Tuteur de proximité - Faciliter l'accueil et l'intégration ds stagiaires...	3	216 €	108 €
MOD 20	Animateur de proximité - Choisir, animer et évaluer son action de formation	44	516 €	258 €
MOD 21	Outils bureautiques et digitaux (NTC - module en distanciel)	20	240 €	120 €
MOD 22	D2velopper son avenir professionnel	20	240 €	120 €
	CERTIFICATS			
BC 1	Contribuer à l'animation sportive de la structure (MOD1 + MOD2)	40	480 €	240 €
BC 2	Contribuer au fonctionnement de la structure (MOD3 + MOD4)	40	480 €	240 €
BC 3	Animer des pratiques éducatives (MOD5 + MOD6 + MOD7)	90	1 080 €	540 €
BC 4	Animer des pratiques sociales (MOD5 + MOD8 + MOD9)	90	1 080 €	540 €
BC 5	Entraîner des adultes en compétition (MOD10 + MOD11)	90	1 080 €	540 €
BC 6	Entraîner des jeunes en compétition (MOD10 + MOD12)	90	1 080 €	540 €
BC 7	Accompagnateur d'Ecole d'Arbitrage (MOD1 + 5 accompagnements de JAJ)	25	300 €	150 €
BC 8	Animateur d'Ecole d'Arbitrage (MOD1 + MOD10 + MOD13)	50	600 €	300 €
BC 9	Accompagnateur Territorial (MOD14 + MOD19) + Prérequis (MOD10 + Webtraining)	40	480 €	240 €
BC 10	Animateur Territorial (MOD19 + MOD20) + Prérequis (MOD10 + MOD14 + MOD17)	84	1 008 €	504 €
BC 11	Développer le vivre ensemble et la citoyenneté (MOD15+MOD16)	40	480 €	240 €
BC 12	Tuteur - Maître d'Apprentissage (MOD18 + MOD19)	21	252 €	126 €
BC 12	Animateur de Formation (MOD19 + MOD20)	47	564 €	282 €
(1) : Tarif applicable aux personnes (Salariées ou bénévoles) prises en charge par une OPCO (AFDAS ou autre)				
(2) : Tarif applicable aux bénévoles et pour lesquels il est possible de demander une aide dans les dossiers ANS (montant à reporter dans le dossier)				

SETT		
MT	Inscription à tout moment technique organisé par l'ITFE valant pour recyclage	20 €

TARIFS TITRES À FINALITÉ PROFESSIONNELLE	Volume Horaire	Apprentissage	Contrat Pro / Pro A
		Tx horaire : 14,40 €	Tx horaire : 12 €
Educateur de Handball - Mention Animateur de Pratiques Socio-Éducatives et Sociétales	280	4 032 €	3 360 €
Educateur de Handball - Mention Entraîneur Territorial	280	4 032 €	3 360 €
Educateur de Handball - Double mention	433	6 235 €	5 196 €
Plus 80 heures de modules obligatoires en apprentissage	513	7 387 €	

Les Tarifs des formations de l'IFFE seront à consulter dans le guide des formations 2022-2023

AUTRES TARIFS LIGUE

TARIF FRAIS KILOMETRIQUES

Remboursement frais kilométriques Ligue	0,40 € du kilomètre
---	---------------------

TARIFS ARBITRAGE

	Compétitions	Masculins	Féminins
CHAMPIONNAT	N3 Territoriale		55 €
	Pré-Nationale	55 €	
	Excellence Régionale	40 €	35 €
	Honneur Régionale	35 €	
	1ère DIVISION TERRITORIALE	30 €	
	2nde / 3ème / 4ème DIVISION TERRITORIALE	25 €	
COUPES	Coupe de Normandie	40 € (55 € sur la finale)	
	Coupe Départementale	30 € (40 € sur la finale)	
	Coupe de France Régionale / départementale : (barème kilométrique : 0,30 € limité à 50 €) du 1er au 5ème tour	30 € par match sec et 50 € par tournoi	
	Finale de zones et de secteurs	60 € par juge arbitre et par tournoi	
JEUNES	- 18 France M / - 17 France F (voir barème kilométrique FFHB)	30 €	
	-19 / -17 Championnat - Coupes - finalités	30 € (20 € sur niveau départemental)	
	-15 Coupes - finalités	25 € (20 € sur niveau départemental)	
	Inter-comités	Pas d'indemnité car moment de formation	
MATCH AMICAL		50% du TARIF CHAMPIONNAT selon le niveau de jeu le plus élevé	
FORMATION	JUGE ACCOMPAGNATEUR Territorial Suivi sur -17 CF & -18 CF à Seniors (Niveau Honneur Régional minimum)	50 €	
	JUGE ACCOMPAGNATEUR Territorial SUIVI sur niveau « départemental »	35 €	
	JUGE ACCOMPAGNATEUR TERRITORIAL sur RENCONTRES JEUNES -17 et en dessous	30 €	
	JUGE Délégué Territorial	40 €	

+ FRAIS KILOMETRIQUES : 0,40 €/KM pour tous, pas de forfait sur faible kilométrage, prise en charge des frais de péage.
Une seule voiture prise en charge en cas d'arbitrage en Binôme (+ trajet jusqu'au point de rencontre des 2 arbitres)

ECHELONNEMENT DU PAIEMENT DES REDEVANCES

Pour faciliter les échéances du budget des Clubs et conformément aux décisions votées par l'Assemblée Générale de Bayeux le 28 Novembre 1976 sur les modalités d'application de la politique financière de la Ligue concernant le fractionnement par tiers, les redevances Ligue seront facturées aux périodes ci-dessous. Il est rappelé que les tarifs devraient être soumis chaque saison à une augmentation fixée au taux de l'indice INSEE.

ECHEANCES POUR LA SAISON 2022-2023

MOIS DE JUIN

- . Affiliation FFHB
- . Cotisation Clubs LNHB

(Cette saison, la facturation sera envoyée en juin et sera à régler à réception. Les Clubs n'ayant pas réglé cette facture ne pourront pas démarrer leur championnat et les qualifications de licences seront bloquées)

MOIS DE SEPTEMBRE

- . Engagements Championnats (Pré-Nationale - Excellence – Honneur).
- . Première facturation des licences
- . Coupes de Normandie

MOIS DE DECEMBRE

- . Engagements Championnats Jeunes
- . 2^{ème} facturation des licences

MOIS DE JANVIER

- . Péréquation kilométrique
- . Frais administratifs CTA

MOIS DE MAI

- . Solde des licences de la saison.

Nous vous rappelons que les conditions générales de règlement sont de trente jours date de facture

Certaines factures seront à régler à réception mais dans ce cas cela sera précisé sur la facture.

Concernant les 2 premières facturations des licences, vous aurez la possibilité de payer la totalité directement ou en plusieurs fois.